

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1088

présenté par

M. Favennec Becot, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab et M. Pancher

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31 BIS B, insérer l'article suivant:**

Il est institué une journée nationale du maire visant à mettre en valeur cette fonction auprès des citoyens.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instituer une journée nationale du maire en vue de mettre en valeur cette fonction à destination des citoyens à l'heure d'une crise des vocations publiques et d'une image de plus en plus dégradée des élus.